

LE COUT DU SERVICE POUR GERER VOS DECHETS EN 2025



Intercommunale de gestion des déchets :
Commune :
Nombre d'habitants (1/1/2025) :

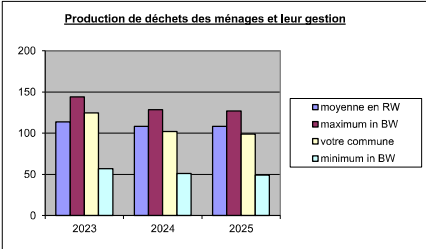
in BW
Genappe
16160

1) La production de déchets des ménages et leur gestion

	Moyenne en Région wallonne kg/an/habitant 2024	Moyenne dans votre commune kg/an/habitant 2025	Quel est le service de collecte et de traitement ?
Déchets ménagers résiduels	108,2	99,06	Collectes en porte à porte / Valorisation UVE
Déchets organiques	25,2	22,11	Collectes en porte à porte et/ou points d'apport volontaire / Biométhanisation
Déchets verts	57,00	48,47	Collectes sélectives en porte à porte et/ou recyparcs / Compostage
Encombrants	46,95	22,12	Collectes sélectives en porte à porte et/ou recyparcs / Broyage - Incinération
Déchets inertes	77,38	38,90	Recyparcs / Recyclage
Bois	40,02	31,04	Recyparcs / Valorisation - Recyclage
Papiers/cartons	43,16	50,09	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Recyclage
Verres	32,01	36,31	Recyparcs + Bulles / Recyclage
PMC	26,79	27,99	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Recyclage
Métaux	7,64	6,44	Recyparcs / Recyclage
DEEE	6,67	5,71	Recyparcs / Valorisation - Recyclage
Autres (piles, huiles, pneus,...)	13,33	11,86	Recyparcs / Tri - Valorisation - Recyclage
TOTAL	484,35	400,10	

Années	Déchets résiduels Moyenne en RW en kg/habitant/an (*)	Déchets résiduels in BW en kg/habitant/an		Déchets résiduels de votre commune en kg/habitant/an
		Minimum	Maximum	
2023	113,74	56,94	143,93	124,57
2024	108,2	51,13	128,39	101,98
2025	108,2	49,02	126,82	99,06

(*) Moyenne 2024 prise en considération car 2025 non communiquée



2) Schéma des coûts communaux à charge du citoyen en 2025

	€/an/habitant	en %
Collecte des déchets ménagers résiduels + organiques	23,42 €	33,26%
Traitement des déchets ménagers résiduels	15,22 €	21,61%
Traitement des déchets organiques	1,75 €	2,49%
Gestion administrative	1,79 €	2,54%
Collectes sélectives et traitement	0,38 €	0,54%
Coûts liés aux recyparcs	27,56 €	39,14%
Action prévention	0,30 €	0,43%
	70,42 €	100,00%

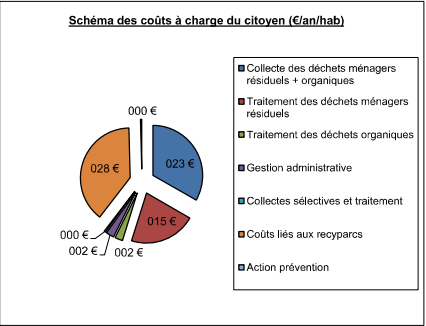
ATTENTION NON COMPRIS (ramassage et évacuation des dépôts sauvages, poubelles publiques, écoles, cimetières, ...)

Taxes appliquées sur les ordures ménagères et les encombrants

Taxes régionales : 17,66 €/Tonne en UVE

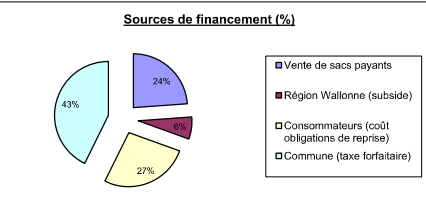
Taxes provinciales : 2,50 €/Tonne en UVE

Taxes communales : 3 €/Tonne en UVE



3) Sources de financement

	en €	en %
Vente de sacs payants	399 249,54	23,84%
Région Wallonne (subside)	111 103,39	6,63%
Consommateurs (coût obligations de reprise)	449 748,96	26,86%
Commune (taxe forfaitaire)	714 404,00	42,66%
Total	1 674 505,89	100,00%



4) Votre contribution directe à la commune et le service y afférent

Services minimum : Collectes en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels et organiques
Collectes sélectives des papiers, des verres et des PMC
Recyparcs

Services complémentaires :

5) Votre contribution via l'achat de certains produits

Déchets	Organisme de gestion	Coût par habitant €
Huiles usagées	VALORLUB	0,151
Panneaux photovoltaïques	PV CYCLE	0,332
Métales	VALUMAT	0,818
Piles	BEBAT	1,54
Emballages	FOST PLUS	21,20
Pneus (*)	RECYTYRE	1,65
DEEE	RECUPEL	2,14

(*) Montant 2020 car 2024 non transmis

6) Comment réduire votre facture déchets ?

Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économie pour vous.
Participez aux collectes sélectives et suivez les conseils en matière de prévention des déchets.

Conseils de prévention :

Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires.
Broyez vos tailles de haies et d'arbres pour épandre le broyat autour de vos plantations.
Achetez seulement ce dont vous avez besoin.
Évitez le gaspillage de denrées alimentaires, n'achetez que les quantités nécessaires, rangez régulièrement le contenu de votre frigo.
Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables...) ou de mauvaise qualité.
Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements).
Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes.
Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage.
Vous souhaitez jeter des objets, peuvent-ils encore servir ? Pensez au réemploi (réparer, donner, emprunter, revendre).
Privilégiez l'emballage en verre à tout autre contenant.
Achetez malin pour jeter moins : évitez le suremballage.
Choisissez les boissons en bouteilles consignées.
Venez aux recyparcs quand vous avez un coffre plein de déchets, préalablement triés.

Actions de prévention menées par votre intercommunale en partenariat avec votre commune :

Promotion du compostage à domicile
Sensibilisation à la réduction des déchets et au réemploi lors d'animations scolaires.
Organisation de collectes de vélos et de jouets en vue de leur réutilisation sur les recyparcs.
Mise à disposition de gobelets réutilisables pour les manifestations locales.
Développement des Espace Récup' dans les recyparcs et des Give box dans les bâtiments communaux favorisant le réemploi.
Actions de sensibilisation au tri des déchets avec Fost Plus (notamment dans les écoles).
Promotion de l'utilisation de contenants réutilisables dans les commerces.

7) Renseignements